

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 21 octobre 2024, dès 18h45, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay :

Étaient présents : Mesdames les conseillères Martine André et Najah Zaoude, ainsi que Messieurs les conseillers, Jean Barrette, Ian Dellner et Jacques Ostiguy.

Absent : Monsieur Gilles Massey (à l'extérieur du territoire de la municipalité)

Assiste également à la séance, Danielle Coupal directrice générale et greffière-trésorière.

Le maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 18h45.

2024-10-201

2. RENONCIATION AUX FORMALITÉS DE CONVOCATION DE LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE l'article 157 du *Code municipal du Québec* permet notamment de renoncer à la transmission d'un avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 dudit *Code* lorsque tous les membres du conseil municipal qui sont présents sur le territoire de la municipalité assistent à la séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal sont présents, sauf Monsieur Gilles Massey qui est actuellement à l'extérieur du pays.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jacques Ostiguy
Appuyé par Jean Barrette

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE tous les membres présents du conseil municipal se considèrent dûment convoqués aux fins de la présente séance extraordinaire;

QUE conformément à l'article 157 du *Code municipal du Québec*, les membres présents du conseil municipal renoncent aux formalités prescrites pour la convocation d'une séance extraordinaire, notamment, mais non limitativement, à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 dudit Code;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-10-202

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour pour la séance extraordinaire du 22 octobre 2024.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Martine André
Appuyé par Ian Dellner

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 octobre 2024 tel que déposé, incluant le point tel que décrit ci-dessous.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-
- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 2. RENONCIATION AUX FORMALITÉS DE CONVOCATION DE LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
 - 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 4. GREFFE**
 - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 octobre 2024
 - 5. SERVICES URBAINS**
 - 5.1 Appel d'offres publique - déneigement, déglacage et entretien des chemins publics pour une période de trois (3) ou cinq (5) ans
 - 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
-

4. GREFFE

2024-10-203

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

CONFORMÉMENT à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 octobre est déposé lors de la présente séance;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Ian Dellner
Appuyé par Najah Zaoude

ET RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 octobre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-10-204

5. SERVICES URBAINS

5.1 APPEL D'OFFRES PUBLIQUE - DÉNEIGEMENT, DÉGLAÇAGE ET ENTRETIEN DES CHEMINS PUBLICS POUR UNE PÉRIODE DE TROIS (3) OU CINQ (5) ANS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement, le déglçage et l'entretien d'environ 10.69 kilomètres de chemins publics sur son territoire pour une période de trois (3) ans ou cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 17 octobre dernier, une (1) seule soumission et que le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réviser le devis pour mieux cibler les besoins en termes de déneigement du territoire tout en respectant ses prévisions budgétaires disponibles;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jacques Ostiguy
Appuyé par Martine André

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac mette fin au processus d'appel d'offres public pour le déneigement, déglacage et entretien des chemins publics sans procéder à l'octroi de contrat et demande à la directrice générale, greffière-trésorière de retourner en appel d'offres public avec un devis révisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-10-205

10. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 18h49 l'ordre du jour étant épuisé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jean Barrette
Appuyé par Martine André

ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 22 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Directrice générale et
greffière-trésorière

Le maire

Danielle Coupal

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*